

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE DUERNE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N°1 ET LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°113/2025 en date du 2 octobre 2025, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les procédures de modification n°1 et de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Duerne.

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur les projets de modification n°1 et de révision sous format allégée n°1 (avec examen conjoint) du PLU de Duerne pour une durée de 15 jours à compter du 3 novembre 2025 à 9h00 jusqu'au 17 novembre 2025 à 17h00.

Le projet de modification n°1 du PLU porte sur : des évolutions du zonage concernant les changements de destination, les emplacements réservés, la zone 1AUah, la modification de l'OAP du centre-bourg pour étendre le secteur naturel de loisirs et ajuster l'organisation des futurs aménagements (type de logement, orientations des voies...), la modification du règlement concernant les eaux pluviales, les reculs par rapport aux voies et emprises publiques dans certaines zones, les eaux de piscine et les centrales photovoltaïques. Le projet de révision allégée n°1 du PLU est nécessaire pour prendre en compte un projet à vocation économique. Il s'agit de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment sur la zone de Plat Paris pour l'entreprise Atelier RG. Le zonage de la zone UI, zone réservée aux activités industrielles et artisanales, sera ajusté par rapport à la zone agricole sur le secteur de Plat Paris.

La personne responsable du plan local d'urbanisme est la commune de Duerne, représentée par son Maire Monsieur Benoit VERNAISON.

Toute information relative à la modification n°1 ou à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la Mairie de Duerne 4 Rue de la Mairie, 69850 DUERNE - 04.78.48.62.60 ou par courrier électronique à : mairie.duerne@cc-mdl.fr

Au terme de l'enquête publique, le Conseil municipal approuvera la modification n°1 et la révision allégée n°1 du PLU, éventuellement modifiées, pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- L'arrêté d'enquête publique
- La note de présentation non technique, conforme à l'article R. 123-8 2° du code de l'environnement ;
- Le projet de modification n°1 du PLU comprenant : les pièces administratives liées à la procédure, les avis des Personnes Publiques Associées incluant la décision de l'Autorité environnementale, le rapport de présentation, la pré-évaluation environnementale et les pièces modifiées (zonage, OAP, règlement et cahier des emplacements réservés) ;
- Le projet de révision allégée n°1 du PLU comprenant : les pièces administratives liées à la procédure, le PV de synthèse de la réunion d'examen conjoint incluant la décision de l'Autorité environnementale, un rapport de présentation, la pré-évaluation environnementale et le zonage modifié.

Conformément à la décision de l'Autorité environnementale n°2025-ARA-AC-3903, du 6 aout 2025, la modification n°1 n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Conformément à la décision de l'Autorité environnementale n°2025-ARA-AC-3904, du 6 aout 2025, la révision allégée n°1 n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Par décision n°E25000171/69 en date du 12 septembre 2025 du Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Gérard GIRIN, maire honoraire de Sarcey, comme commissaire enquêteur et Madame Claire MORAND comme commissaire enquêteur suppléant

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- En version numérique à l'adresse suivante : <https://www.duerne.fr/>
 - En version papier consultable gratuitement à la Mairie de Duerne, à l'adresse susvisée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le lundi de 15h00 à 17h00, le jeudi de 14h00 à 17h00, les vendredi et samedi de 9h00 à 11h30 (sauf le 1er samedi du mois)
- Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à la mairie de Duerne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions à l'adresse suivante : duerne.enquetepublique@gmail.com en précisant « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur ». Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à Mairie de Duerne 4 Rue de la Mairie, 69850 DUERNE ou par courrier électronique à l'adresse : duerne.enquetepublique@gmail.com

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Duerne aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Soit auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences en mairie :
 - o Le vendredi 7 novembre 2025 de 9h00 à 11h00 ;
 - o Le lundi 17 novembre 2025 de 15h00 à 17h00.
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : duerne.enquetepublique@gmail.com en précisant « à l'intention de Monsieur le Commissaire enquêteur »,
- Soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le Commissaire enquêteur a l'adresse suivante : Mairie de Duerne, 4 Rue de la Mairie, 69850 DUERNE.

Les observations et propositions écrites du public, reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale ou par voie électronique seront consultables à la mairie de Duerne, siège de l'enquête publique.

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié par la commune de Duerne, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département du Rhône.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis sera publié sur le site internet de la commune de Duerne (<https://www.duerne.fr/>) et par affichage à la mairie.

Au terme de l'enquête publique, le registre d'enquête publique est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur transmet à la commune, dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête, ainsi que son rapport.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Duerne, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : <https://www.duerne.fr/>

Le Maire, Benoit VERNAISON